

CONSEIL SYNDICAL DU MERCREDI 12 FÉVRIER 2020



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE DE NEMOURS SAINT PIERRE (SIAEP)
41 QUAI VICTOR HUGO - 77140 NEMOURS

PÔLE EAU POTABLE EN CHARGE DE LA GESTION DÉLÉGUÉE DU SERVICE DES COMMUNES DE :



Cliquez sur la carte pour accéder au site

Aufferville, Bagneaux sur Loing, Chatenoy, Chevrainvilliers, Darvault, Fay Lès Nemours, Nemours, Ormesson, et Saint Pierre Lès Nemours

PÔLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF EN CHARGE DE LA GESTION DÉLÉGUÉE DU SERVICE DES COMMUNES DE :



Cliquez sur la carte pour accéder au site

Bagneaux sur Loing, Darvault, Nemours, Poligny, et Saint Pierre Lès Nemours



CONSEIL SYNDICAL DU MERCREDI 12 FÉVRIER 2020



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
AFFAIRES ASSAINISSEMENT



OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du Conseil Syndical du mardi 4 février 2020, conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Syndical légalement convoqué, s'est à nouveau réuni en session ordinaire le mercredi 12 février 2020 à 9h30 à la Station d'EPuration Nemosia, rue des étangs à Saint Pierre Lès Nemours, sous la présidence de Monsieur Casimir WROBEL.

Après appel des membres présents et la désignation d'une secrétaire de séance, Madame Christine Leduc, le Président déclare la séance ouverte.

Assistaient également à la réunion les services du SIAEP de Nemours Saint Pierre, Madame Stéphanie Paska et Monsieur Fabrice Leclou.

Communes (5) / Représentants (15)		Présents (6)	Pouvoir (0)	Absents Excusés (8)	Absent (1)
BAGNEAUX SUR LOING	COFRECES SEGUNDO			X	
	VIEIRA ORLANDO			X	
	WROBEL CASIMIR	X			
DARVAULT	DEMASSON FRÉDÉRIC	X			
	GRAVIER DENIS			X	
	MARTIN CLAUDE				X
NEMOURS	BAURY-SAILLY FRÉDÉRIC			X	
	JOUÉ GÉRARD			X	
	ROUX PHILIPPE	X			
POLIGNY	GENEVIÈVE GÉRARD			X	
	GUERPILLON EVELYNE			X	
	LEDUC CHRISTINE	X			
SAINT PIERRE LÈS NEMOURS	MACAK DANIEL			X	
	PEGAZ-FIORNET GUY	X			
	TURPIN JEAN	X			

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION DU 17 SEPTEMBRE 2019

Le Président rappelle à l'assemblée les différentes affaires exposées lors de la précédente réunion, à savoir :

- Adoption du procès-verbal de la précédente réunion du 25 juin 2019,
- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2018
- Affaires Diverses

et, à l'unanimité, les membres présents en adoptent le Procès-verbal.



SOMMAIRE DES AFFAIRES PRÉSENTÉES

OBJET	RÉFÉRENCE DÉLIBÉRATION	PAGE
COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CGCT	Sans objet	5
DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020	2020/003	PAGE 7 À 27
SURTAXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNÉE 2020	2020/004	28
CONTRIBUTION DES COMMUNES POUR L'ANNÉE 2020	2020/005	28
AFFAIRES DIVERSES	Sans objet	PAGE 29 À 42

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CGCT

Conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le Président donne lecture des décisions prises dans le cadre de la délégation qui lui a été confiée par délibération du 29 avril 2014, et en vertu de l'article L.2122-23 du CGCT.

Décision No	Attribution	Objet	Montant ou enveloppe prévisionnelle H.T.
2019/018	AD SITU	Mission d'assistance à la gestion et au suivi des contrats d'assurance à compter du 1 ^{er} janvier 2020	2 500 € HT
2019/020	CDG 77	Mandat pour la souscription d'un contrat d'assurance statutaire pour les années 2021 à 2024	Néant
2019/021	SEGILOG	Contrat d'acquisition de logiciel et de prestation de services (maintenance, formation) pour les années 2020 à 2022	3 170 € HT/an
2019/023	ORANGE	Contrat téléphonie fixe et ADSL pour 3 ans	1 710.60 € H.T./an
2020/001	Cabinet TESSON DE FROMENT	Contrat d'assurance AUTO MISSION (pour la compagnie MMA) à cpter du 1 ^{er} janvier 2020	636.00 € TTC/an
2020/002	Cabinet TESSON DE FROMENT	Contrat d'assurance PROTECTION JURIDIQUE (pour la compagnie CFDP) à cpter du 1 ^{er} janvier 2020	1 622.75 € TTC/an
2020/003	Cabinet TESSON DE FROMENT	Contrat d'assurance RESPONSABILITE DES DIRIGEANTS (pour la compagnie AIG) à cpter du 1 ^{er} janvier 2020	650.00 € TTC/an

Le Comité Syndical, ayant entendu l'exposé du Président, prend acte des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation prévue à l'article L.2122-22 du CGCT.



OUVERTURE DU DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020

Le Président, rappelle à l'assemblée que, comme le prévoit la loi d'administration territoriale du 6 Février 1992 les établissements publics de plus de 3 500 habitants, sont tenus d'organiser une discussion sur les orientations budgétaires chaque année, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

L'article L2312-1 du CGCT relatif au DOB impose au Président de présenter à son organe délibérant un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le formalisme, le contenu, les modalités de publication et de transmission de ce rapport sont prévus par décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 et inscrits à l'article D.2312-3 du CGCT



Rapport d'Orientations Budgétaires 2020

Services Assainissement Collectif & Non Collectif



SOMMAIRE

Préambule	Page 2
Contexte économique	Page 3
<u>Service ASSAINISSEMENT COLLECTIF</u>	
Résultats de clôture de l'exercice 2019	Page 4
Les Recettes :	
Structure des recettes de fonctionnement	Page 5
La surtaxe	Page 6
La prime épuration	Page 7
La contribution des communes	Page 7
Les subventions	Page 7
Les Dépenses :	
Structure des recettes de fonctionnement	Page 8
Les charges à caractère général et de gestion courante	Page 9
Les charges de personnel	Pages 10-11
La dette	Pages 12 à 14
Les dépenses d'investissement	Pages 15-16
Situation financière - les soldes intermédiaires de gestion	Pages 17-18
Présent° consolidée Assainissement et Eau potable et besoin de financement	Page 18
Les orientations	Page 19
<u>Service ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</u>	Page 20



Préambule

La loi d'administration territoriale de la République de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Il permet à l'assemblée délibérante d'échanger sur les principales directives budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière du syndicat. Le Président ne peut être juridiquement lié par les prises de position des délégués syndicaux à ce stade de la procédure.

Plus récemment, l'article 107 de la Loi NOTRe, a voulu accentuer l'information des conseillers et a substitué le DOB par le rapport d'orientations budgétaires (ROB). Le décret 2016-841 du 24 juin 2016 en prévoit le contenu et les modalités de publication et de transmission. Ces dispositions sont applicables aux syndicats mixtes.

Ainsi, notamment pour les collectivités de plus de 3500 habitants, ce rapport doit contenir les orientations budgétaires (évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement), les engagements pluriannuels envisagés (programmation d'investissement), la structure et la gestion de la dette et de l'évolution de l'endettement, ainsi que l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute et d'épargne nette.

Pour les EPCI de plus de 10 000 habitants, et comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants, le rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Depuis la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 doivent également figurer dans le rapport les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel (budget principal et budgets annexes)

Il est transmis au représentant de l'Etat et fait l'objet d'une publication.

Le contexte économique

Dans un contexte économique mondial ralenti, des indices de croissance revus à la baisse, en particulier compte tenu des incertitudes liées au Brexit et aux tensions commerciales entre le Chine et les Etats-Unis, la croissance française suit cette tendance. Après 2 années de progression (2.2% en 2017 et 1.7% en 2018), la croissance prévue par le gouvernement dans la Loi de Finances serait de 1.4 % en 2019 et 1.3 % en 2020 (1.4 % en zone euro), ceci malgré les mesures sociales menées par le gouvernement en réponse au mouvement des gilets Jaunes (gel de la fiscalité sur l'énergie et le carburant en 2019, défiscalisation des heures supplémentaires et augmentation de la prime d'activité).

Le Gouvernement, dans sa loi de programmation des finances publiques 2018-2022 notamment, se fixait pour objectifs de réduire la dette publique, la dépense et le déficit public, et les prélèvements obligatoires. La loi de finances pour 2020 prévoit les chiffres suivants :

- Le déficit public devrait s'élever à 2.2 % du PIB en 2020, le plus faible enregistré depuis 2001 soit 93 Md€ (3.1% en 2019 - 96 Md€).
- La dette publique devrait décroître avec 93.1% en 2020 du PIB (98.8 % en 2019, 98.4 % en 2018).
- Le poids de la dépense publique serait de 53.4% en 2020 (54 % en 2019, 54.4% en 2018, 55% en 2017).
- Le taux de prélèvement obligatoire 44.3 % en 2020 (44.7 % en 2019).

L'inflation prévue est de 1 % en 2020 comme en 2019. Celle-ci avait connu un pic de 1.8 % en 2018 du fait de la hausse de prix de l'énergie. Le pouvoir d'achat des ménages est soutenu par la baisse de la taxe d'habitation et des cotisations sociales, et la baisse des impôts prévue dans le projet de loi de finances 2020, il pourrait progresser de 2% en 2019 et accélérer encore en 2020.

En matière d'emploi, le taux de chômage en France a continué à baisser pour atteindre 8.5 % en juillet 2019 sous l'impact de réformes structurelles favorables à l'emploi (crédit d'impôt CICE, pacte de responsabilité et de solidarité). Le taux de chômage de la zone euro est estimé à 7.3 % en 2020, le plus bas depuis 10 ans. Des mesures dynamisent cette tendance telles que la baisse de l'impôt sur les sociétés de 33 % à 25 % en 5 ans, l'allègement des charges salariales, et les modifications du droit du travail.

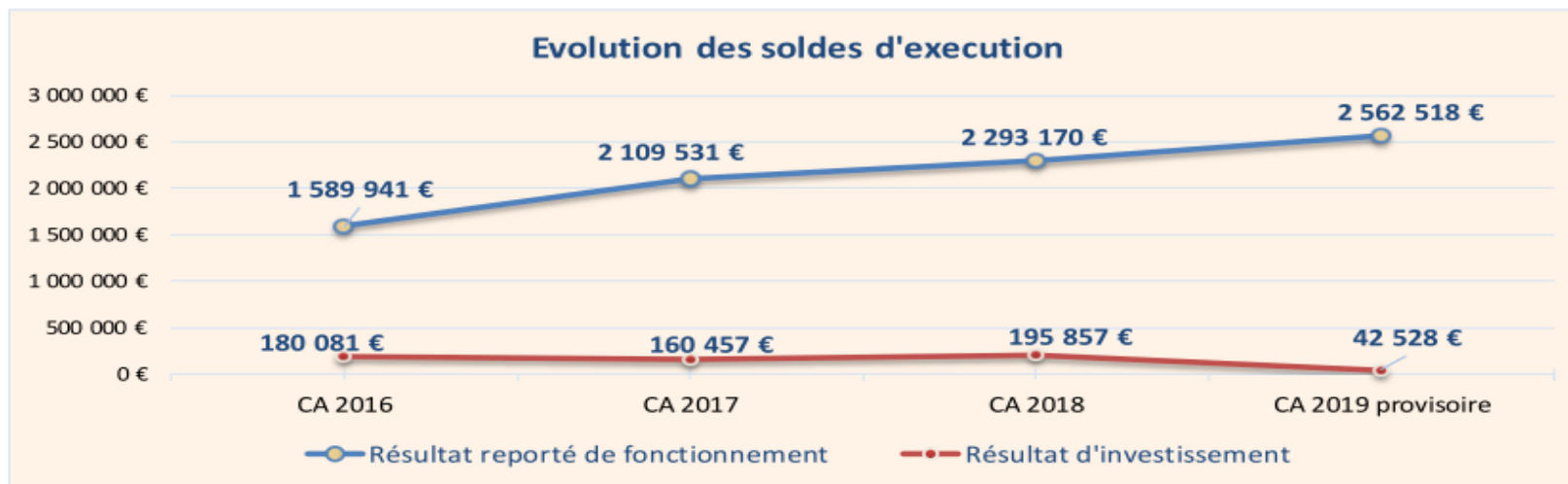
La loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 a initié une approche partenariale entre l'Etat et les Collectivités reposant sur une responsabilisation financière et un mécanisme de contractualisation. L'Etat garantit en contrepartie de cet effort la prévisibilité et la stabilité des concours financiers aux collectivités en renonçant aux baisses massives de DGF mises en œuvre entre 2014 et 2017. Les collectivités doivent donc communiquer, dans leur rapport d'orientations budgétaires, sur leurs objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, et du besoin de financement.

Plus localement, l'Agence de l'Eau Seine Normandie prévoit dans son 11^{ème} programme une diminution de ses recettes de 11 % soit 6 milliards d'€, auxquels s'ajoutent les augmentations des contributions à l'Agence Française pour la biodiversité et à l'office national de la chasse et de la faune sauvage. Ainsi, les interventions de l'agence vont diminuer de 12 % entre le 10^{ème} et le 11^{ème} programme avec notamment la suppression d'ici à fin 2024 de la prime épuration.

En matière d'intercommunalité, l'Etat maintient le transfert obligatoire des compétence d'assainissement et d'eau potable en 2026, sous condition que les communes membres des communautés de communes votent une minorité de blocage dont les conditions ont été modifiées fin 2019.

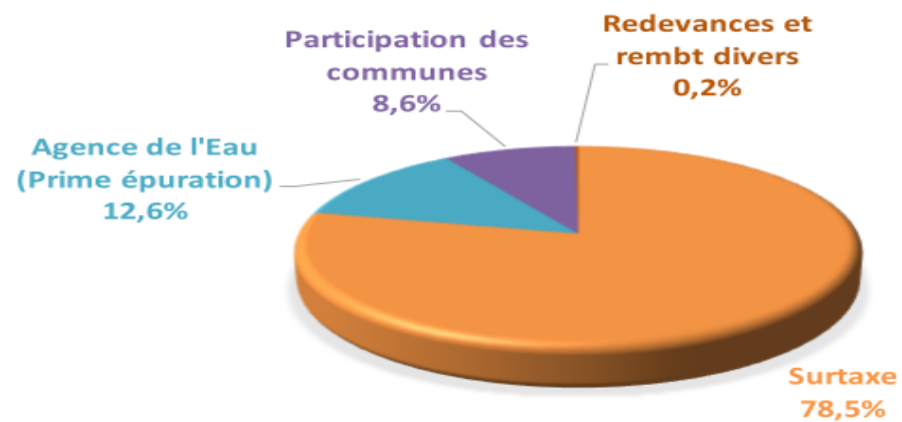
Résultats provisoires de clôture de l'exercice 2019

	DEPENSES 2019 dont restes à réaliser	RECETTES 2019 dont restes à réaliser	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019 (a)	RESULTATS REPORTES 2018 (b)	SOLDE D'EXECUTION 2019 (a+b)
Section de fonctionnement	915 971,78 €	1 185 319,59 €	269 347,81 €	2 293 169,71 €	2 562 517,52 €
Section d'investissement	724 055,59 €	539 538,48 €	- 184 517,11 €	227 044,68 €	42 527,57 €
TOTAL	1 640 027,37 €	1 724 858,07 €	84 830,70 €	2 520 214,39 €	2 605 045,09 €



LES RECETTES

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT 2019

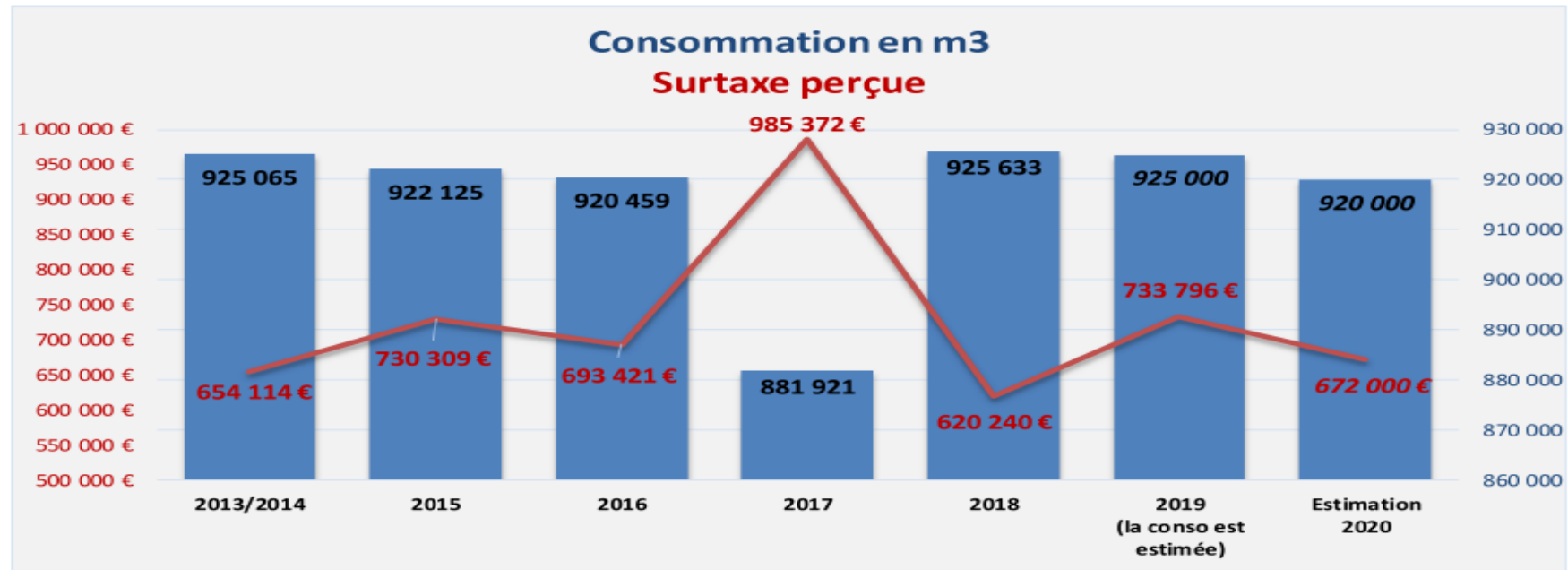


LA SURTAXE

La surtaxe s'élève à 0.73€ H.T./m³ pour toutes les communes.

Après une période de stabilité des m³ facturés entre 2013 et 2016, et une baisse de plus de 4 % en 2017, les épisodes de sécheresse confirment un niveau de consommation moyen d'environ 920 000 m³.

Le taux d'impayés 2018 pour la surtaxe assainissement avoisine les 1.5 % et est donc en baisse par rapport à 2017 (3.9%), le niveau des impayés en cours à l'arrêt des comptes du mois de juin se stabilise, toutefois celui des factures irrécouvrables est en hausse de 3 600 € entre 2017 et 2018.



Surtaxe perçue en 2017 : transition entre les deux contrats de DSP, soit une recette d'environ 17 mois de surtaxe.

LA PRIME EPURATION

Versée par L'Agence de l'Eau, elle est calculée sur le volume de boues traitées et les performances épuratoires du système d'assainissement. Elle s'élevait en moyenne à 195 000 €/an jusqu'en 2013 puis elle a fait l'objet de réductions importantes.

Le 11ème programme de l'Agence de l'Eau voté en octobre 2018, prévoit une réduction progressive de cette prime à compter de l'année de fonctionnement 2019 de la station, visant à sa suppression en 2024 (dernier versement en 2025).

Le SIAEP a perçu 118 119 € en 2019.

Pour 2020 on peut estimer son montant à 80 % du versement 2019 soit environ 94 000€, puis ce taux baissera de 10 points par an soit environ 12 000 €.

LA CONTRIBUTION DES COMMUNES

Elle correspond à la participation des communes pour l'entretien du réseau pluvial, calculée sur le nombre de ml de réseau. La recette revalorisée pour 2020 s'élève à 82 257 € H.T. (soumis à TVA au taux de 10%).

Pour le syndicat, le coût 2019 était de 153 566 € H.T. (montant revalorisé de cette prestation facturée par SAUR).

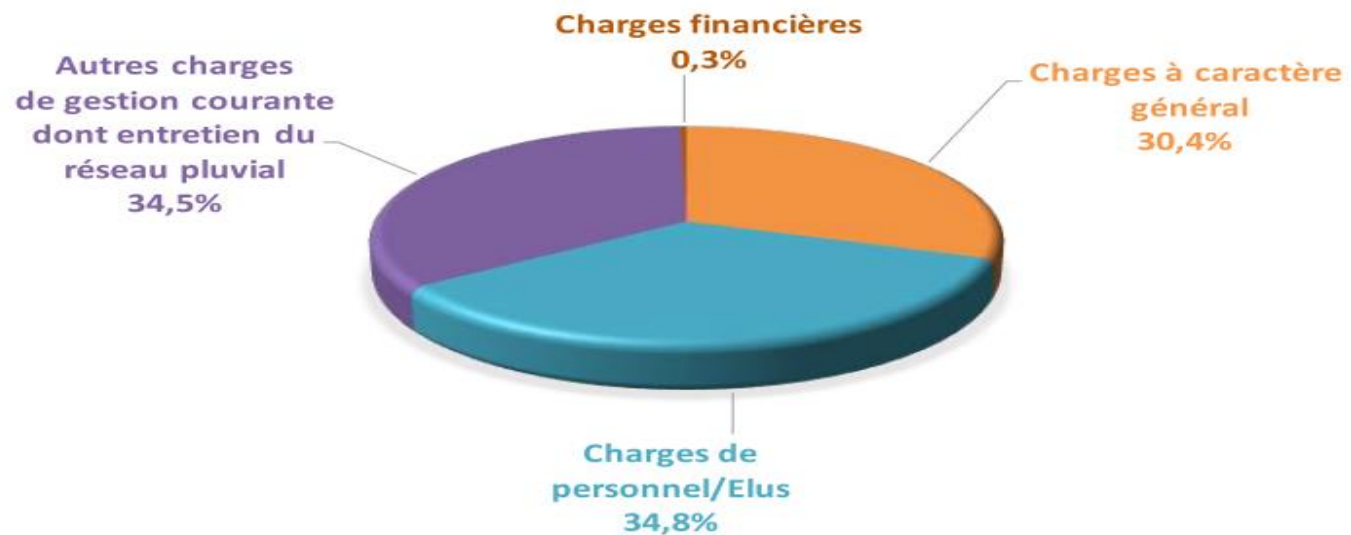
LES SUBVENTIONS DU DEPARTEMENT ET DE L'AGENCE DE L'EAU

Pour rappel, afin de continuer à percevoir les subventions du Département de Seine et Marne, le SIAEP doit réaliser un diagnostic des bâtiments publics intercommunaux et communaux pour les communes de + 1500 habitants, avec engagement de les mettre en conformité selon un programme hiérarchisé étalé dans le temps. Ces diagnostics, dont la SAUR sera en charge, débiteront au printemps 2020. Ils seront suivis d'un rapport proposant des solutions de mise en conformité avec plans détaillés et chiffrage. Quant à la réalisation de ces mises en conformité, il est préconisé par le Département que le SIAEP en assure la maîtrise d'ouvrage.

L'opération sera financée en 2 temps au niveau du Département, qui a déjà accordé une subvention de 4410 € pour le diagnostic (taux 20%). L'Agence de l'eau quant à elle subventionne uniquement l'opération globale au taux de 50%.

Pour mémoire, dans son nouveau programme 2019-2023, l'Agence de l'Eau maintient à 40 % le taux d'aide sur les travaux de réseaux, qui sera cependant minoré à 20 % en cas d'absence de zonage pluvial sur le territoire objet des travaux, condition en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021.

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT 2019



LES CHARGES A CARACTERE GENERAL ET DE GESTION COURANTE

Ce sont les **dépenses courantes de fonctionnement** du service, qui représentent environ 300 000 €/an.

- ❖ Achats divers de fournitures et services (contrats de location, maintenance, téléphonie, frais postaux, etc....) (30 000 € environ)
 - ☞ La renégociation du contrat téléphonie en 2020 permet une économie de 600 € H.T.an.
- ❖ Rémunération du fermier pour l'entretien du réseau pluvial (158 000 €),
- ❖ Indemnités aux élus (27 500 €),
- ❖ Redevances à Voies Navigables de France et Nexity (12 000 €),
- ❖ Mission de contrôle du contrat de DSP (4 600 €)
- ❖ Cotisations d'assurance (22 500 €)
 - ☞ La renégociation des contrats d'assurance au 1^{er} janvier 2020, par la société AD SITU, permet de réaliser une économie de 14 700 € dès 2020, tout en intégrant de meilleures garanties adaptées précisément à l'activité et aux besoins du SIAEP, de meilleures franchises, ainsi que deux nouvelles garanties : RC Dirigeants et Atteinte à l'environnement. Les anciens contrats dataient de 2010.

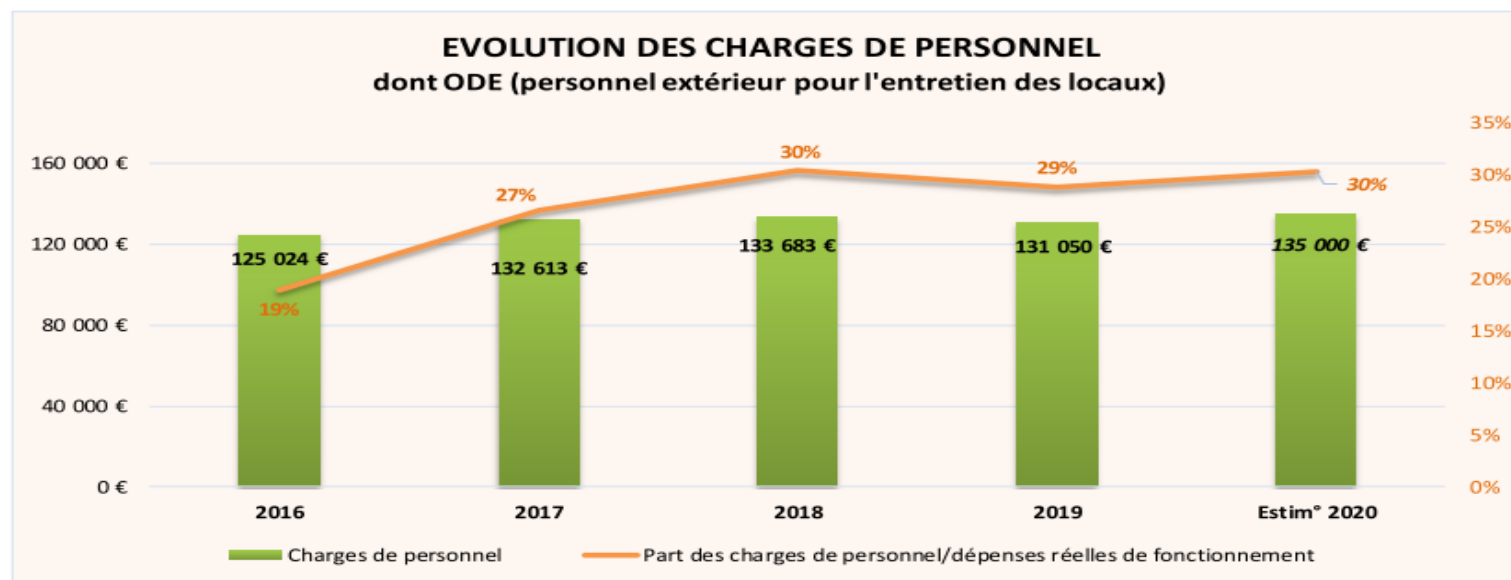
En 2020 s'y ajoutent notamment :

- ❖ L'établissement du rapport de mise en conformité des bâtiments publics non conformes (évoquée page 7) : provision 30 000 €
- ❖ Une mission de suivi des contrats d'assurance : 2 500 €
- ❖ Une provision de 10 000 € pour des missions diverses préalables aux travaux de la STEP de POLIGNY
- ❖ Le remplacement des luminaires dans les bureaux du SIAEP (devis à établir) et l'acquisition de filtres anti-lumière bleue sur les écrans d'ordinateur (dans le cadre des recommandations hygiène et santé au travail)
- ❖ Des frais de formation : 5 500 €

LES CHARGES DE PERSONNEL

Elles comprennent en 2020 :

- ✓ La rémunération du personnel du SIAEP et les adhésions aux organismes sociaux (CNAS, Centre de gestion, médecine du travail) pour 125 000 €, comprenant notamment une augmentation d'échelon, et la revalorisation du RIFSEEP.
- ✓ L'assurance statutaire pour 4 500 €,
- ✓ Les frais d'entretien des locaux par l'ODE pour 5 300 € environ.



La baisse en 2019 provient de la baisse de la cotisation assurance maladie et de sa régularisation sur 2018.

Pour mémoire :

- L'évolution 2016/2017 provient essentiellement de l'augmentation du point d'indice, des augmentations d'échelons statutaires et réglementaires (PPCR) et de la mise en place du RIFSEEP.
- La part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement augmente à compter de 2017 du fait de la diminution des dépenses réelles de fonctionnement (nouveau contrat de concession, budget H.T.).

Structure des effectifs :

Le SIAEP emploie deux agents :

- ✓ 1 agent titulaire de catégorie C au grade adjoint administratif territorial, en détachement sur un poste de collaborateur du Président depuis le 1^{er} juin 2015
- ✓ 1 agent titulaire de catégorie B au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe.

Il n'est pas prévu de recrutement.

Durée effective du temps de travail :

Les deux agents du SIAEP travaillent à temps complet soit 35h/semaine.

Un temps partiel est envisagé courant 2020 sur le poste finances à la demande de l'agent.

Répartition de la masse salariale prévisionnelle au budget 2020 (hors charges patronales) :

Titulaires	2020	2019 pour mémoire
Traitement brut + NBI	58 537	58 129
Supplément familial	55	55
Régime indemnitaire	34 702	31 645
Rémunération Compte épargne temps	900	975
Avantages en nature	0	0



LA DETTE

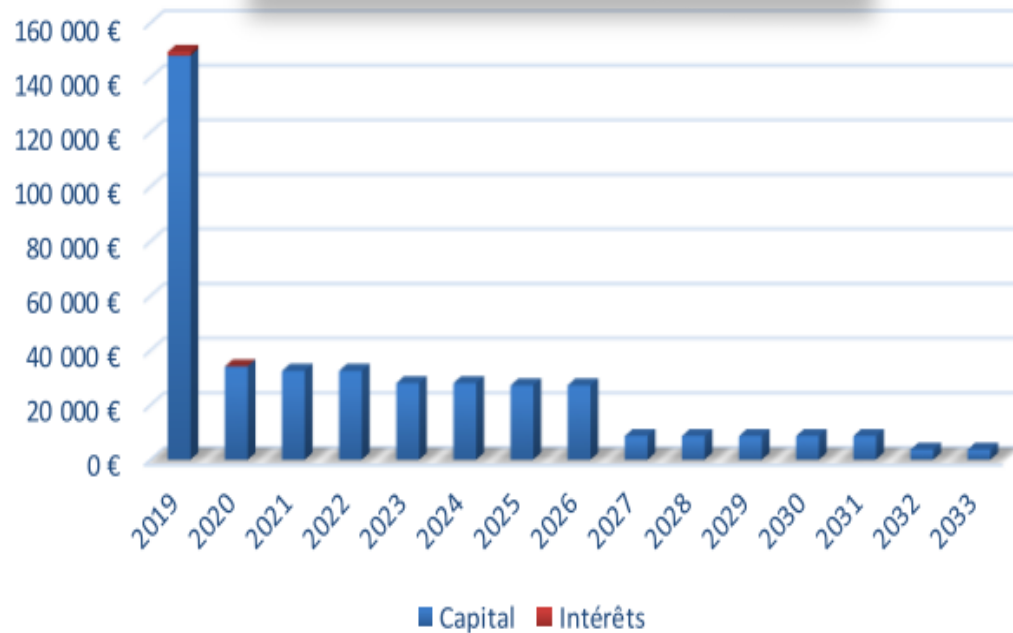
L'emprunt SFIL contracté en 1999 pour la construction de la station d'épuration NEMOSIA, a pris fin en 2019 soit 119 236 € d'annuité en moins.

Aucune avance remboursable n'a été perçue en 2019 et l'Agence de l'Eau ayant informé le SIAEP qu'il est possible de les refuser, le programme de travaux sera réalisé sans souscrire à ces avances du fait d'une très bonne situation financière du budget assainissement.

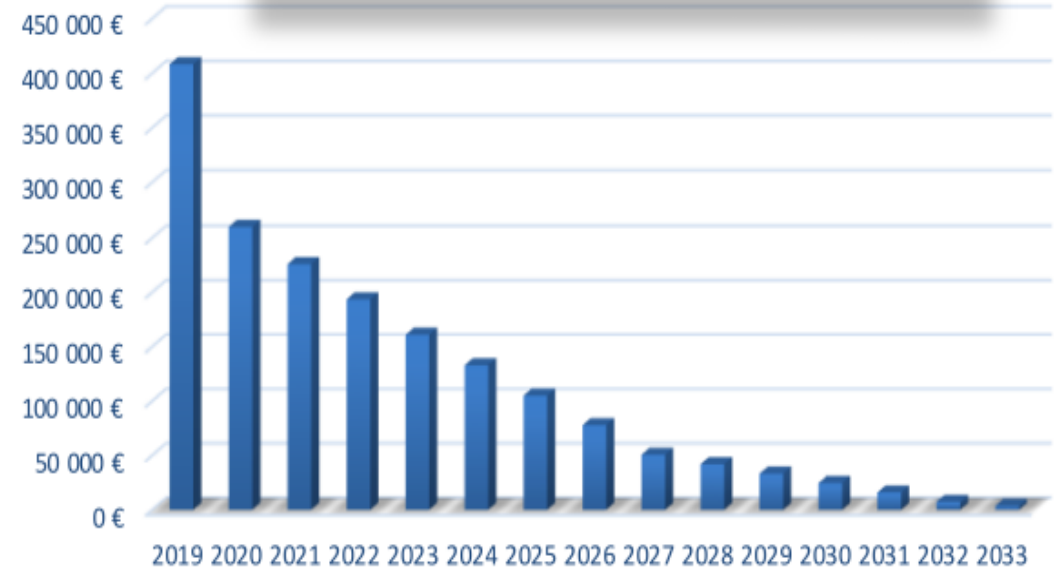
Au 1^{er} janvier 2020, le capital restant dû est de **260 324 €** constitué de 10 avances remboursables de l'Agence de l'Eau.

Extinction de la dette :

Echéances annuelles de la dette



Evolution du capital restant dû au 01/01/N



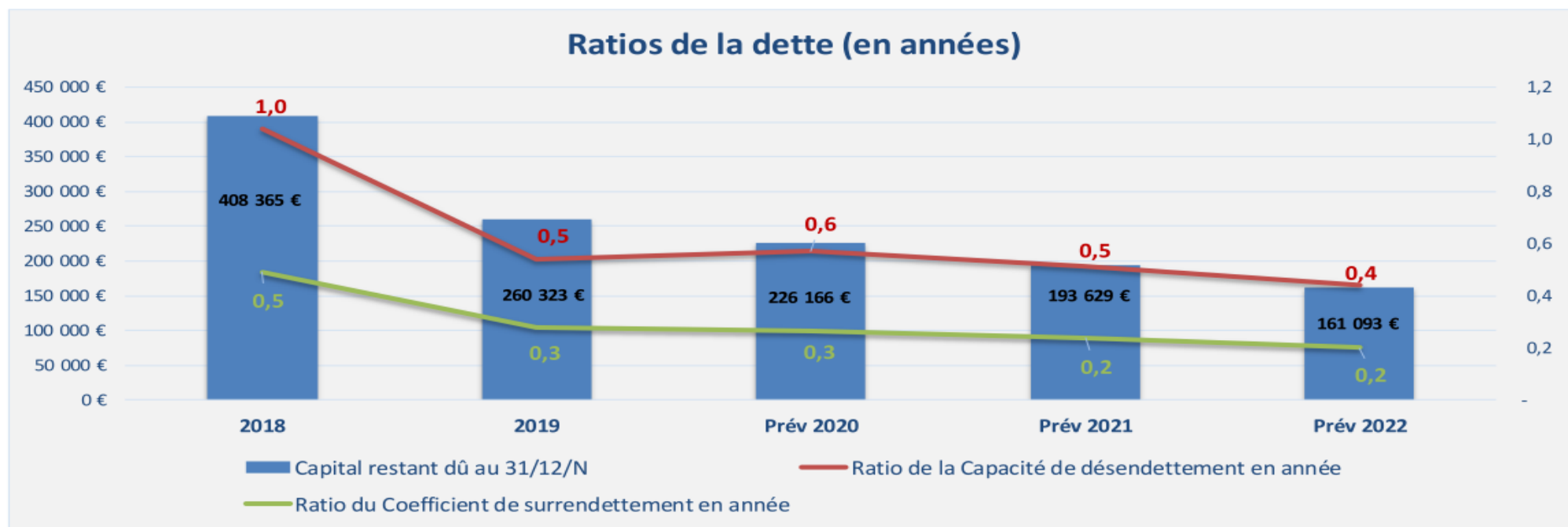
Ratios d'endettement :

☞ **Capacité de désendettement** (= Encours la dette / épargne brute)

Indique le nombre d'années qu'il faudrait pour se désendetter si l'autofinancement était uniquement consacré à financer le remboursement en capital de la dette. **En-dessous de 5 ans, la marge de manœuvre est bonne. La limite préconisée est de 15 ans.**

☞ **Coefficient de surendettement** (= Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement)

Indique combien d'années seraient nécessaires au remboursement du capital restant dû s'il n'y avait que l'emprunt à rembourser. **En-dessous de 1 an, l'endettement est faible. La limite préconisée est de 2 ans.**



La capacité de désendettement des budgets principaux et annexes cumulés doit être inférieure à 12 ans pour les communes et EPCI à fiscalité propre. Cette limite n'est pas appliquée aux syndicats de communes mais elle peut toutefois être utilisée comme référence.

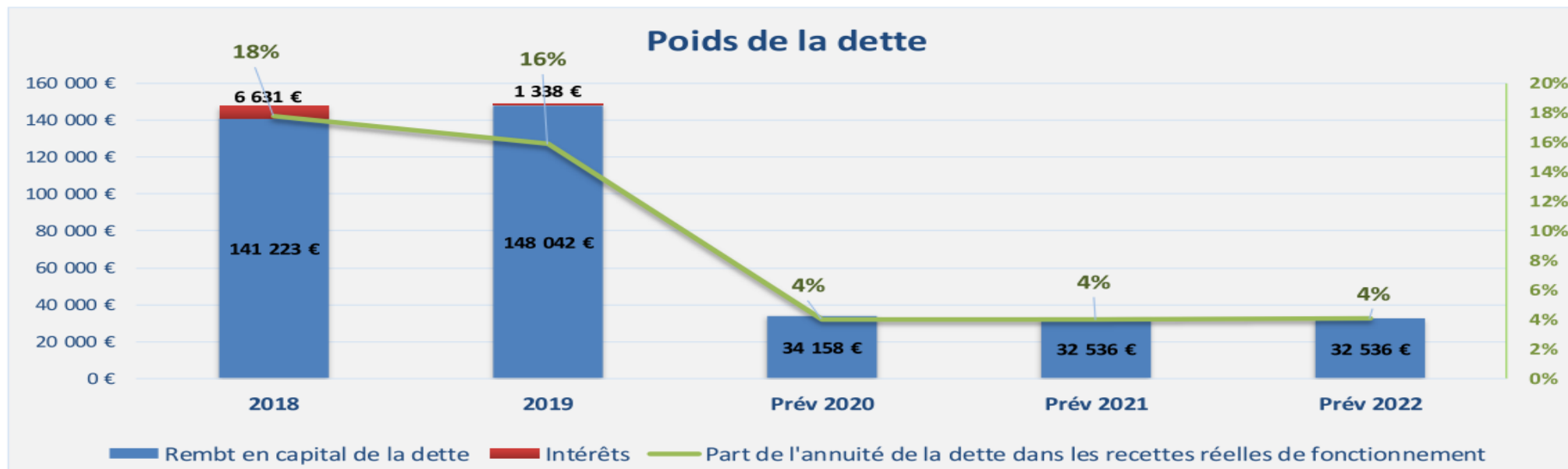
Cette capacité désendettement s'élève à 9 ans environ en 2020, et à 0,6 ans pour le budget assainissement seul, et continuera à diminuer progressivement.

👉 **Ratio de la part de l'annuité de la dette/recettes réelles de fonctionnement :**

Il permet de mesurer la part des recettes de fonctionnement nécessaires au remboursement de l'annuité de la dette.

La limite préconisée est de 15 à 20%.

Il est l'équivalent des 33% de limite d'endettement des ménages.



A partir de 2020, l'endettement du service assainissement est très faible et les ratios de la dette sont très satisfaisants.

L'INVESTISSEMENT

❖ Le programme pluriannuel

OPERATIONS	MONTANTS ESTIMATIFS H.T.		Déjà mandaté	2020 restes à réaliser compris	2021
Travaux STEP Poligny : Réhabilitation de la Station	Coût (estimatif)	1 250 000	80 687	1 169 313	
	Subvention AESN (plafond de travaux maxi : 715 000 €) Etudes : 50 % (27 350 €) Travaux : 40 %	291 000	-	207 350	83 650
	Subv° département 29.3 %	210 000	-	152 288	57 712
	Coût net estimé	749 000	80 687	809 675	- 141 362
Rue Grande Montagne / Rue du Souvenir : Renouvellement partiel réseau eaux usées secteur	Coût (estimatif)	317 000	14 974	302 026	
	Subv° AESN 40% plafonné	118 000	-	118 000	
	Subv° département 10 %	26 000	-	26 000	
	Coût net estimé	173 000	14 974	158 026	-
TOTAL PROGRAMME DE TRAVAUX	Coût	1 567 000	95 661	1 471 339	-
	Subventions	645 000	-	503 638	141 362
	Coût net estimé	922 000	95 661	967 701	- 141 362

❖ Investissements divers prévus en 2020 :

AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2020		Coût H.T.	Subventions attendues
STEP NEMOSIA :			
Pose de détecteurs incendie et alarme dans les locaux		20 000 €	
Pose d'une climatisation réversible		26 500 €	
Renouvellement du carrelage local réactif		8 100 €	
Campagne RSDE lancée en 2018 : Réalisation d'un diagnostic amont pour recherche des sources d'émission de micropolluants, en raison du dépassement de certaines normes en entrée de station (estimation 100 000 €)		Chiffrage en attente	80 %
Renouvellement de portions de clôture - selon répartition SIAEP/SAUR des ml		Chiffrage en attente	
Réseaux :			
Point A2 PR Fromonville		25 000 €	
Autres :			
Ecran de projection salle de réunion STEP		1 600 €	
Equipement informatique pour sécurisation du réseau		1 500 €	

❖ Enveloppe annuelle de 118 000 € de travaux, incluse au contrat de concession :

Elle s'élèvera à 345 000 € pour l'année 2020, reliquat 2019 compris. Les travaux proposés à ce jour par le concessionnaire sont :

- Réhabilitation de réseaux suite à passages caméra :
 - Av.de Lyon à Nemours: 100 000 €
 - Av.Carnot à Saint Pierre Les Nemours : 27 000 €, et Place Saint Pierre : 25 000 €
 - Rue de la Garenne à Bagneaux : 8 100 €
- Réfection du radier du PR Gymnase à Nemours : 17 405 €
- Peinture anti-corrosion sur la structure de la STEP Nemosia : 29 700 €
- Pose de plaques assistées et sondes à ultra-sons : 93 000 €

SITUATION FINANCIERE DU SERVICE ASSAINISSEMENT : LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

EPARGNE DE GESTION (= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'intérêts)

Elle permet de déterminer le **montant maximal de l'annuité d'emprunt**.

EPARGNE BRUTE ou **capacité d'autofinancement brute** (= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement y compris charges d'intérêts)

En M49, l'épargne brute **doit couvrir les dotations aux amortissements nettes** (amortissements des immobilisations - amortissement des subventions).

EPARGNE NETTE ou **capacité d'autofinancement nette** (= épargne de gestion - annuité de la dette)

Elle **doit couvrir les dépenses d'équipement courantes** hors programmes.

Taux de rigidité (= charges de personnel + frais financiers/recettes réelles de fonctionnement)

Définit la part des charges pour lesquelles le syndicat est engagé et dont il devra obligatoirement s'acquitter.

	CA 2018	CA 2019	Budget 2020	Estimation BP 2021	Estimation BP 2022
Recettes réelles de fonctionnement	830 564	938 667	850 000	820 000	805 000
Dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'intérêts	431 867	453 966	453 000	440 000	440 000
EPARGNE DE GESTION (1)	398 697	484 701	397 000	380 000	365 000
Taux de marge - Minimum 15 à 20 %	48%	52%	47%	46%	45%
Charges d'intérêts (2)	6 631	1 338	-	-	-
EPARGNE BRUTE (1-2)	392 066	483 363	397 000	380 000	365 000
Taux d'épargne - Minimum 15 %	47%	51%	47%	46%	45%
Pour info, montant net des amortissements	208 428	214 015	267 062	285 459	238 710
Annuité de la dette (3)	147 853	149 380	34 158	32 536	32 536
EPARGNE NETTE (1-3) - Doit être positive (ou temporairement négative)	250 843	335 322	362 842	347 464	332 464
Taux de rigidité en % - Maximum 45 %	17%	14%	16%	16%	17%

Ces indicateurs sont corrects et au-delà des limites préconisées.

Les ratios principaux sont :

- ❖ L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement) : correspond au flux dégagé par la collectivité sur ses dépenses de fonctionnement pour rembourser la dette et/ou investir. C'est un indicateur de la santé financière du budget.
Sa tendance prévisionnelle à long terme indique une légère diminution qui s'explique par la baisse de la prime épuration. Après la disparition de cette prime, elle devrait se stabiliser à environ 300 000 € ce qui est très correct d'autant que ce budget ne rembourse plus de charges d'intérêts.
- ❖ L'épargne nette : indique le montant disponible pour financer les dépenses d'équipement courantes sans utiliser la réserve (2 600 K€ à fin 2019), soit environ 360 000 € en 2020. Elle suivra la même tendance que l'épargne brute. Du fait du très faible endettement du budget assainissement, son niveau est également très correct.

Présentation consolidée Budget Assainissement et Eau potable et besoin de financement :

Présentation consolidée Budgets Assainissement et Eau potable	CA 2018	CA 2019	Budget 2020	Estimation BP 2021	Estimation BP 2022
Recettes réelles de fonctionnement	2 302 657	2 404 282	2 256 000	2 220 000	2 205 000
Dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'intérêts	561 472	500 977	558 000	490 000	490 000
EPARGNE DE GESTION (1)	1 741 185	1 903 305	1 698 000	1 730 000	1 715 000
Charges d'intérêts (2)	596 161	569 750	548 210	524 732	502 159
Taux d'épargne	50%	55%	51%	54%	55%
Annuité de la dette (3)	1 472 605	1 467 451	1 331 583	1 319 399	1 310 324
EPARGNE NETTE (1-3)	268 581	435 855	366 417	410 601	404 676
Recettes réelles d'investissement	238 141	196 882	562 669	201 410	113 823
Dépenses réelles d'investisst hors dette	770 203	122 883	1 893 677	340 000	360 000
Besoin de financement	- 532 062	73 999	- 1 331 008	- 138 590	- 246 177
<i>Résultat cumulé inscrit au budget</i>	<i>3 363 314</i>	<i>3 555 625</i>	<i>3 762 644</i>	<i>2 948 949</i>	<i>3 140 896</i>



LES ORIENTATIONS

L'année 2020 sera consacrée à la définition du prochain programme pluriannuel de travaux, en fonction des priorités mises en évidence par la gestion patrimoniale SIAEP/SAUR, par les passages caméra et les recherches d'eaux claires parasites.

Pour les années à venir, la capacité d'investissement se maintiendra autour de 300 000 €.

S'y ajoutent l'enveloppe de 118 000 € de travaux/an jusqu'en 2028 prévus dans le nouveau contrat de concession, et l'excédent budgétaire (2 600 K€ à fin 2019) qui comporte une provision constituée pour autofinancer les travaux de la STEP Poligny.

En fonction des résultats 2019 et des prévisions 2020, la surtaxe peut être maintenue pour la 8^{ème} année consécutive à 0,73 € H.T./m3.

Il est rappelé que depuis sa création en 2006, le SPANC était géré par contrat de prestations de services et n'intégrait que l'unique compétence obligatoire de contrôle des installations en assainissement autonome (ainsi que l'instruction des dossiers lors de la création d'une installation d'assainissement non collectif).

Depuis lors, le SIAEP a souhaité d'une part étendre les compétences de son SPANC en y intégrant l'entretien et la réhabilitation des installations, et d'autre part intégrer ce service au nouveau contrat d'affermage d'assainissement.

De ce fait, depuis le 1^{er} janvier 2017, les services publics d'assainissement collectif et non collectif sont gérés par le concessionnaire SAUR au sein d'un unique contrat.

Dans ce contrat sont prévus 50 contrôles/an pour le bon fonctionnement des installations pour lesquels le concessionnaire se rémunère directement et le SIAEP ne perçoit plus rien.

Budgétairement, avec l'ancien contrat de prestation, le SPANC avait un rôle de « boîte aux lettres ». Ainsi le délégataire reversait au SIAEP les recettes perçues de la facturation des contrôles, et lui refacturait ce même montant au titre de la prestation réalisée. Le budget s'équilibrait donc chaque année en dépenses et en recettes.

Dorénavant, le délégataire ne facture plus de prestation aux usagers pour le SIAEP, et les recettes que le SIAEP est susceptible de percevoir encore en 2020 sont d'éventuels reliquats de factures impayées.

Ainsi le résultat à reporter de l'année 2019 s'élève à + 842.84 €.

20

FIN DU DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020

Le Président ayant présenté le Rapport d'Orientations Budgétaires,

le Comité Syndical, prend acte de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires pour l'année 2020 du service Assainissement et il est précisé que le rapport d'orientations budgétaires tel que présenté a été établi pour servir de support au débat et remis à tous les membres du Comité syndical.

délibération : 2020/003



SURTAXE EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2020

Le Président ayant exposé que le budget du service assainissement collectif présente un résultat de l'exercice 2019 estimé à 2 605 k€, que le coût final des travaux de reconstruction de la STEP de Poligny et le montant des subventions afférentes ne sont pas encore contractualisés, Il propose de maintenir pour les consommations de l'année 2020, la surtaxe actuelle, et ce pour la 8ème année consécutive, à 0,73 € ht/m³. Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la proposition du Président et décide de reconduire la surtaxe à 0,73 € ht/m³

délibération : 2020/004

CONTRIBUTION DES COMMUNES POUR L'ANNÉE 2020

Le Président rappelle que le contrat de concession intégrant l'entretien des réseaux d'eaux pluviales des communes, une contribution annuelle est versée par le Syndicat au concessionnaire au titre de cet entretien, à laquelle un coefficient annuel de révision est appliqué (1,032028 au titre de 2019)

Cette contribution forfaitaire annuelle est répartie par commune, suivant le linéaire de réseaux d'eaux pluviales qu'elle comporte.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité le Comité Syndical fixe le montant de la contribution des communes pour l'année 2020 à 82 256,76 € ht, soit 90 482,44 € ttc (tva à 10%), la répartition par commune se décomposant comme ci-contre :

Il est précisé que cette recette sera inscrite au Budget Primitif 2020 – Article 7063

Communes	Linéaire Réseau pluvial		Contribution forfaitaire pour entretien réseau pluvial	Répartition par commune		Pour mémoire, montant TTC 2019
	en mètre linéaire	En % du linéaire total		En € H.T.	En € T.T.C.	
Nemours	37 576 ml	53.36 %	82 256.76 € H.T. 90 482.44 € T.T.C	43 891.98 €	48 281.18 €	47 329.01 €
Saint Pierre Lès Nemours	22 668 ml	32.19 %		26 477.77 €	29 125.55 €	28 551.15 €
Bagneaux sur Loing	5 046 ml	7.16 %		5 894.64 €	6 484.10 €	6 356.23 €
Darvault	2 469 ml	3.51 %		2 884.06 €	3 172.47 €	3 109.90 €
Poligny	2 661 ml	3.78 %		3 108.31 €	3 419.14 €	3 351.71 €
Total	70 420 ml	100 %		82 256.76 €	90 482.44 €	88 698.00 €

délibération : 2020/005





AFFAIRES DIVERSES

Le Président invite Monsieur LECLOU à commenter les différentes diapositives projetées en séance, présentant l'avancement des travaux et projets en cours de réalisation.



PÔLE EAU POTABLE EN CHARGE DE LA GESTION DÉLÉGUÉE DU SERVICE DES COMMUNES DE :



Cliquez sur la carte pour accéder au site

Aufferville, Bagneaux sur Loing, Chatenoy, Chevrainvilliers, Darvault, Fay Lès Nemours, Nemours, Ormesson, et Saint Pierre Lès Nemours

PÔLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF EN CHARGE DE LA GESTION DÉLÉGUÉE DU SERVICE DES COMMUNES DE :



Bagneaux sur Loing, Darvault, Nemours, Poligny, et Saint Pierre Lès Nemours

SÉCURISATION DU POSTE DE REFOULEMENT EAUX USÉES « BIGNON » À SAINT PIERRE LÈS NEMOURS MISE EN PLACE DE 3 POMPES SÉCATRICES

**REPLACEMENT PRÉALABLE DES BARRES DE GUIDAGE DES POMPES
RÉALISÉ PAR L'EXPLOITANT LE 31 JANVIER 2020**

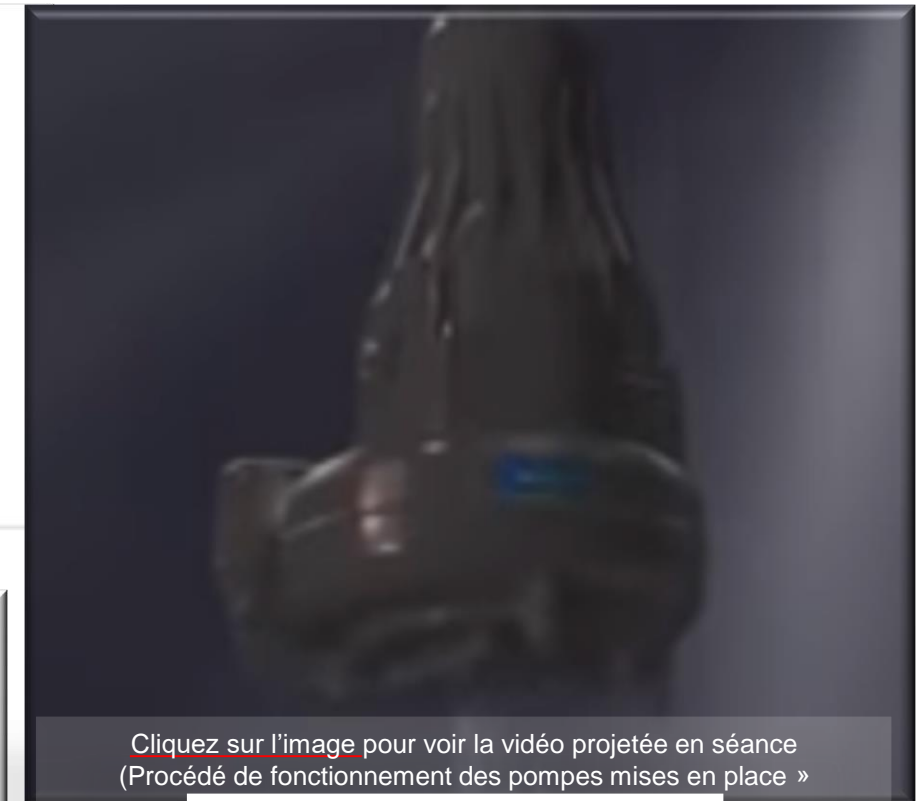
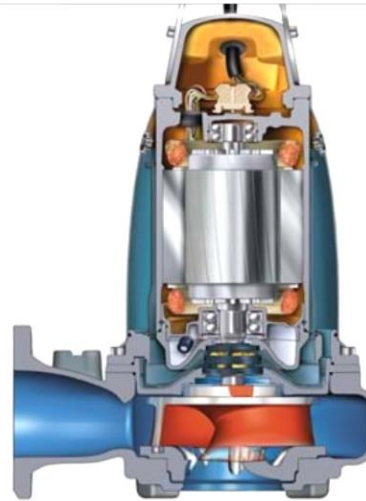
(dans le cadre du Plan de Renouvellement prévu au contrat)



SÉCURISATION DU POSTE DE REFOULEMENT EAUX USÉES « BIGNON » À SAINT PIERRE LÈS NEMOURS MISE EN PLACE DE 3 POMPES SÉCATRICES



Pompes équipées d'une roue qui tourne à l'intérieur d'une bague d'insert rapportée de plateau dilacérateur. Cette rotation coupe tous les types de matières solides difficiles à pomper, telles que les matériaux fibreux, textiles et autres débris, en petits morceaux faciles à pomper



SOURCE VIDÉO : YOUTUBE / FLYGT XYLEM

Investissement ht : 20 300 €

Travaux À venir le 2 mars 2020



REPRISE DU RÉSEAU D'EAUX USÉES IMPASSE DES CERISIERS À SAINT PIERRE LÈS NEMOURS CRÉATION D'UN POSTE DE REFOULEMENT



Lors de la présentation de l'avancement de ce chantier, Monsieur Guy Pegaz-Fiornet, vice-président du SIAEP, adjoint au maire de la commune de Saint Pierre Lès Nemours, a fait part au Président de son insatisfaction quant au non respect par la Saur, de ses engagements d'achever les travaux en fin d'année.

Il précise qu'il est malheureux que ce retard de réalisation de la phase travaux, fasse suite à celui déjà déploré en phase « études » au vu des longs délais constatés pour que ce projet puisse « sortir de terre ».

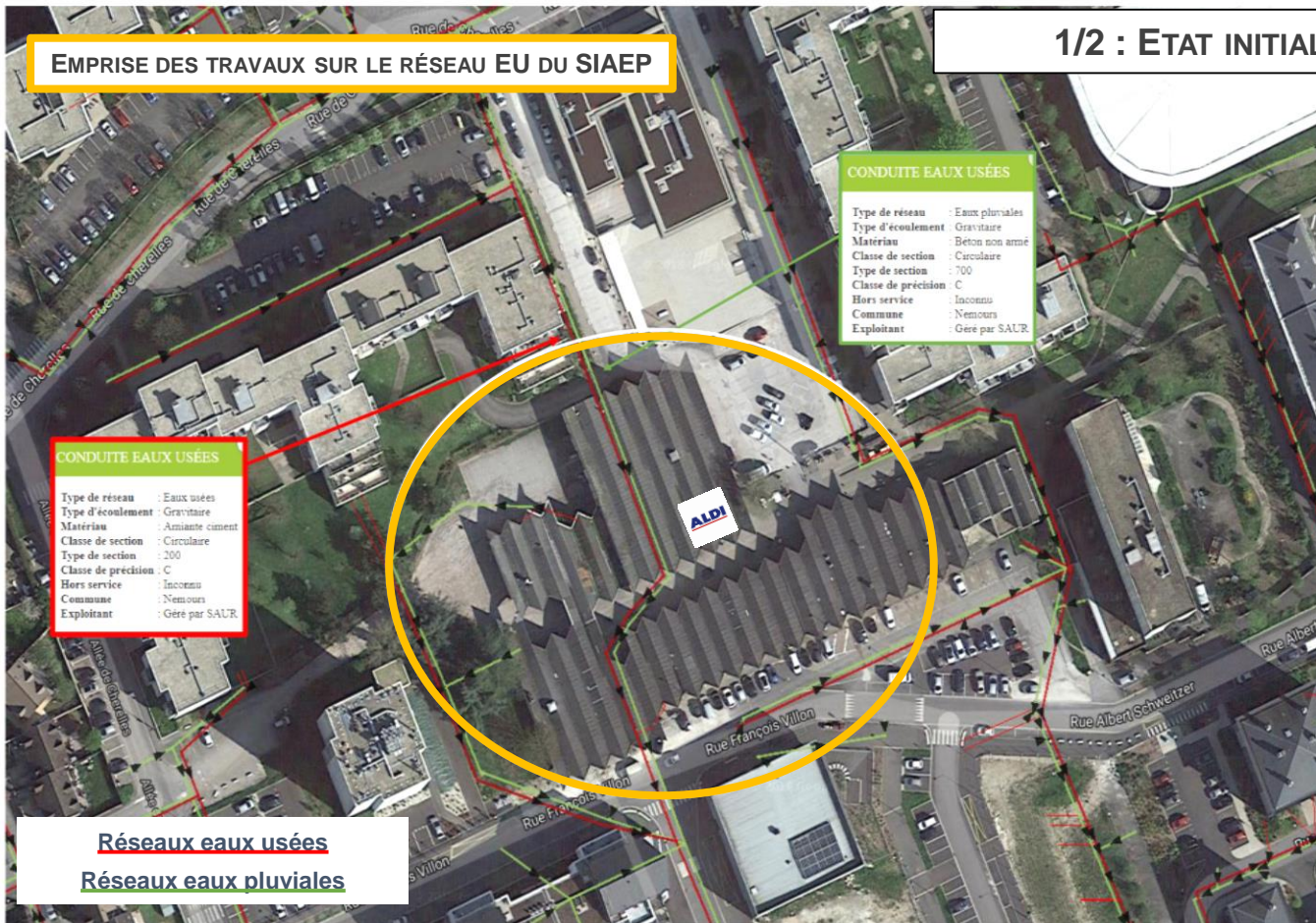


Investissement ht : 53 000 €

Travaux achèvement en cours (réfection voirie à venir semaine du 17 février 2020)



TRAVAUX DE RENOUELEMENT DU RÉSEAU EAUX USÉES SECTEUR MONT SAINT MARTIN À NEMOURS (95 MÈTRES DE CANALISATIONS SOUS L'ANCIEN « ALDI » À 5,5 MÈTRES DE PROFONDEUR)



1/2 : ETAT INITIAL DU SITE



Investissement ht : 115 460 €

Travaux Canalisation renouvelée 2ème quinzaine de janvier 2020



TRAVAUX DE RENOUELEMENT DU RÉSEAU EAUX USÉES SECTEUR MONT SAINT MARTIN À NEMOURS (95 MÈTRES DE CANALISATIONS SOUS L'ANCIEN « ALDI » À 5,5 MÈTRES DE PROFONDEUR)



Intervention à 5 m de profondeur pour extraire quelques débris découverts lors de ce conséquent chantier



Investissement ht : 115 460 €

Travaux Canalisation renouvelée 2ème quinzaine de janvier 2020



TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA STEP DE POLIGNY



Avancement du projet :

- Consultation pour le choix de l'entreprise de travaux lancée le 18 décembre 2019 avec remise des offres fixées au 07/02/2020.
- Le choix de l'entreprise devrait être entériné lors du conseil syndical à venir le 3 mars prochain.

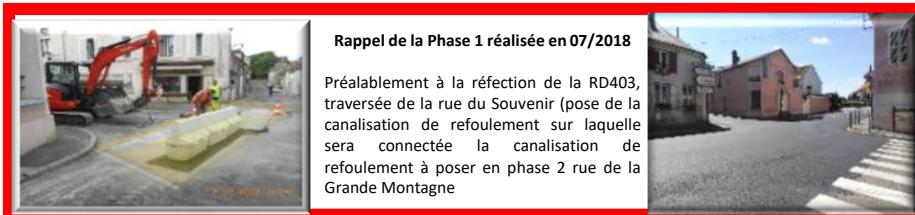
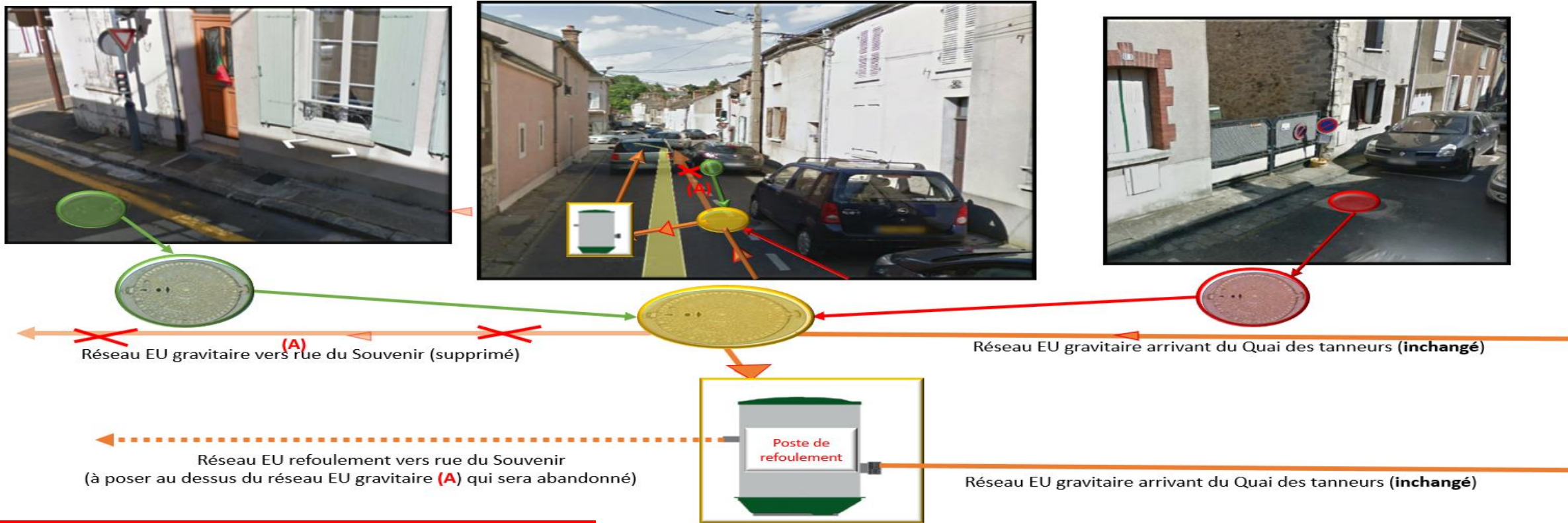


Investissement ht : coût prévis. Opération 1 240 000 €

Travaux à venir à partir du second semestre 2020 (pour 12 mois)



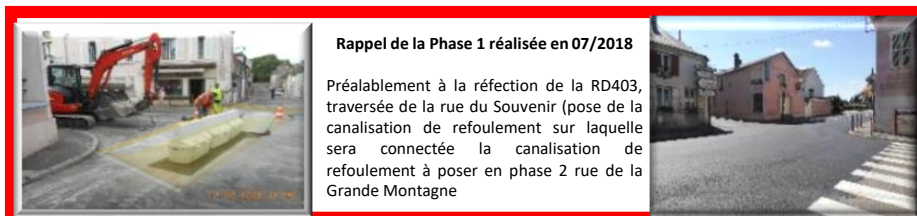
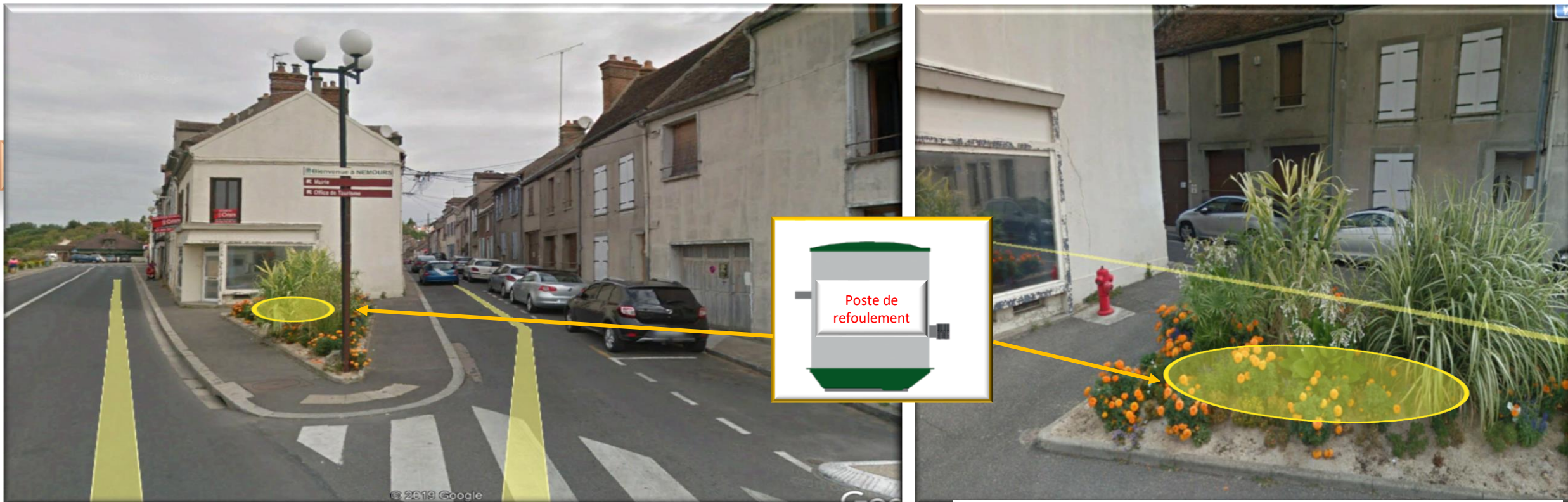
REPRISE DU RÉSEAU EAUX USÉES SECTEUR RUE DE LA GRANDE MONTAGNE À NEMOURS (projet de création d'un poste de refoulement / solution abandonnée)



Implantation du poste au niveau du no 28/30 Rue de la Grande Montagne : Au vu des contraintes techniques, **cette solution n'a pas été retenue par le SIAEP** à l'issue de la présentation de l'avant – projet lors de la réunion qui s'est déroulée le 29/01/2020 (Etaient présents : M. Philippe Roux, M. Guy Pegaz-Fiornet et Madame Christine Leduc)

A l'issue de cette réunion, le SIAEP a demandé à la maîtrise d'oeuvre d'avancer sur la solution initialement proposée, consistant à implanter le poste au début de la rue de la grande Montagne (voir diapo suivante)

REPRISE DU RÉSEAU EAUX USÉES SECTEUR RUE DE LA GRANDE MONTAGNE À NEMOURS (projet de création d'un poste de refoulement / solution à l'étude)



Rappel de la Phase 1 réalisée en 07/2018

Préalablement à la réfection de la RD403, traversée de la rue du Souvenir (pose de la canalisation de refoulement sur laquelle sera connectée la canalisation de refoulement à poser en phase 2 rue de la Grande Montagne

Investissement ht : estim. 280 000 €

Solution envisagée d'implantation du poste au niveau de la Grande Montagne :

Mise en place du poste de refoulement à l'entrée de la rue, avec pose d'un nouveau réseau gravitaire pour le rejet des effluents des habitations dans ledit poste, et pose d'une canalisation refoulant lesdits effluents jusqu'au collecteur rue du Souvenir (traversée de la rue du souvenir déjà réalisée par le SIAEP en 07/2018, préalablement à la réfection de la RD403)

Prochaine étape : Présentation de la phase PROjet par la maîtrise d'œuvre dans le courant du second trimestre 2020.



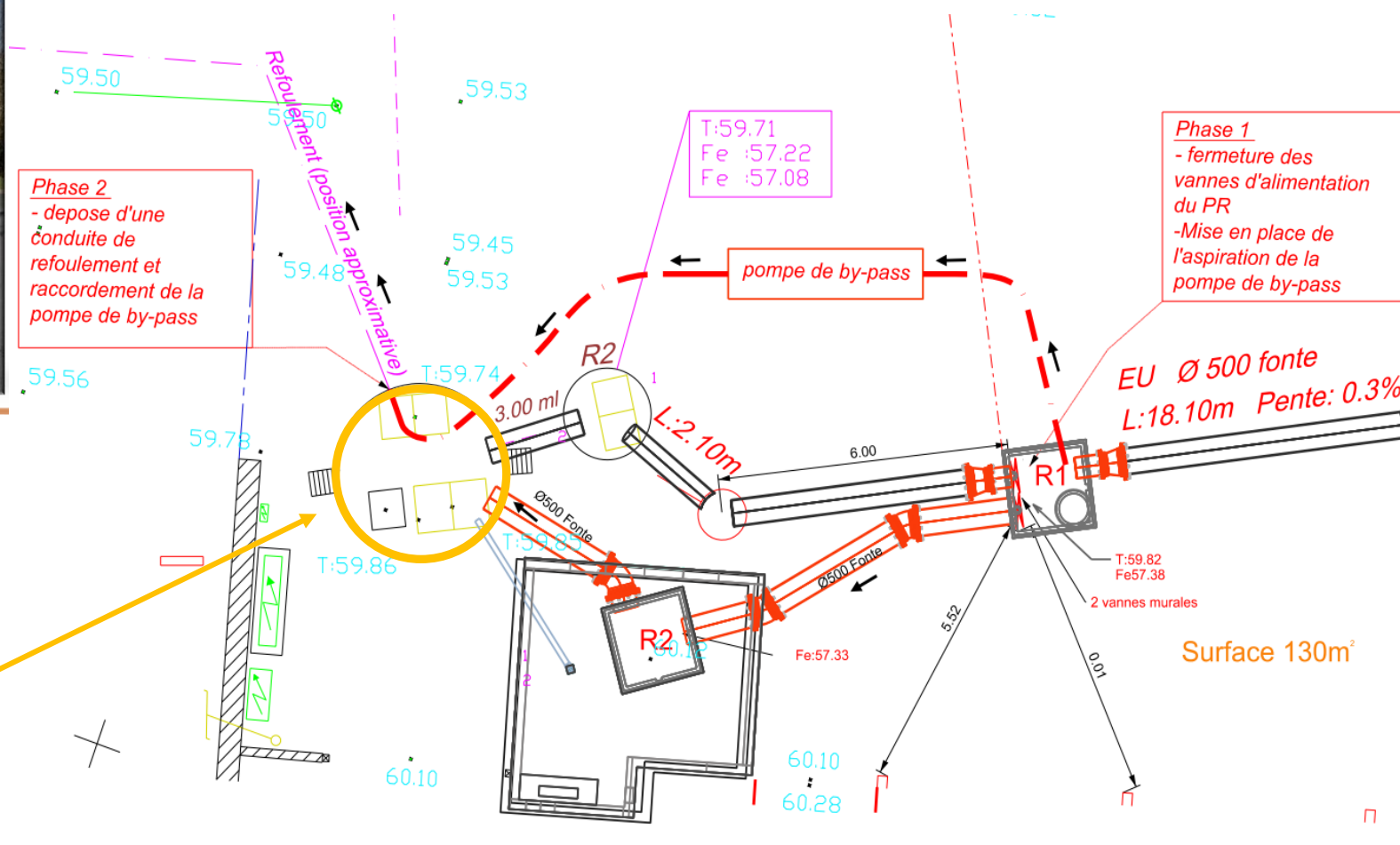
POSTE DE REFOULEMENT « GYMNASE » À NEMOURS

TRAVAUX DE REPRISE DU RADIER (PLATE-FORME BÉTON SITUÉE AU FOND DU POSTE SUR LAQUELLE REPOSENT LES POMPES)

avant



de Nemours Saint Pierre
2020 11:16



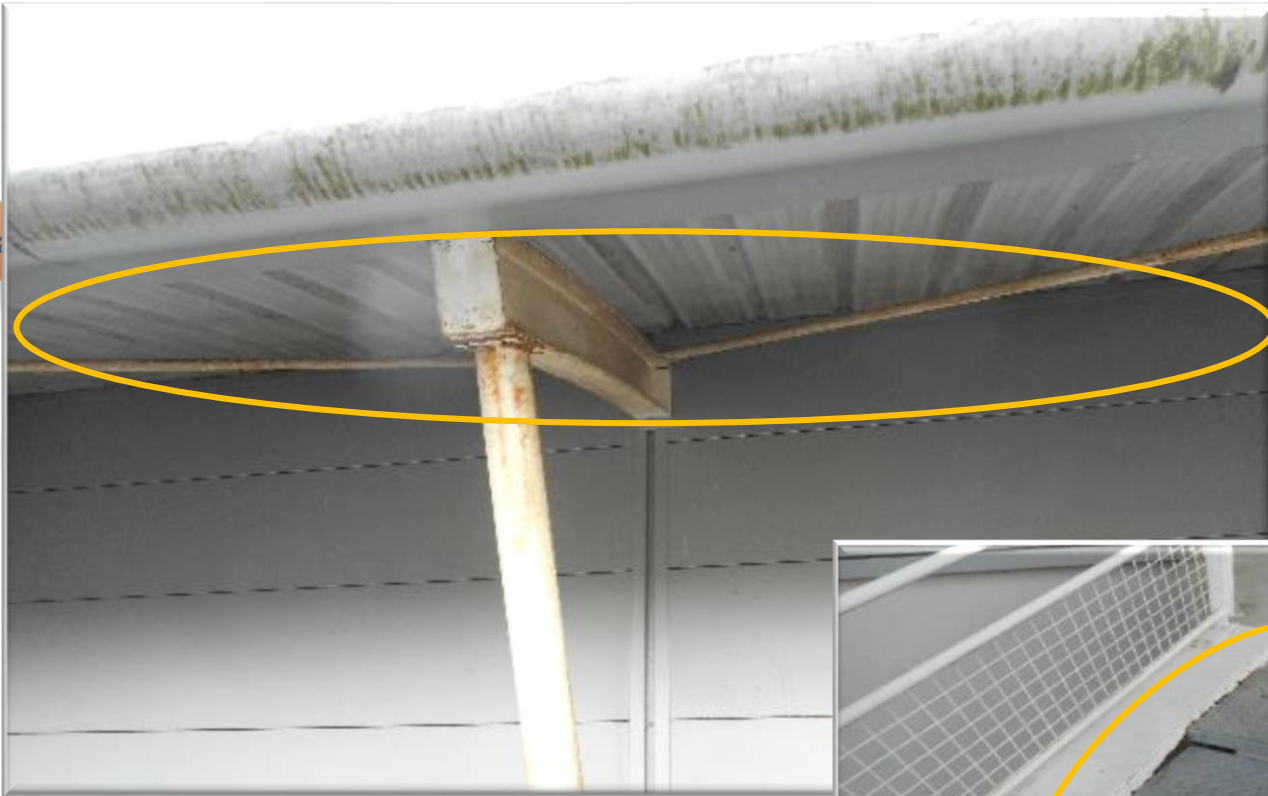
Investissement ht : 17 400 €

Travaux À venir fin mars 2020



STATION D'EPURATION NÉMOSIA

travaux de remise en état de la structure métallique du bâtiment (anti-corrosion+ peinture)

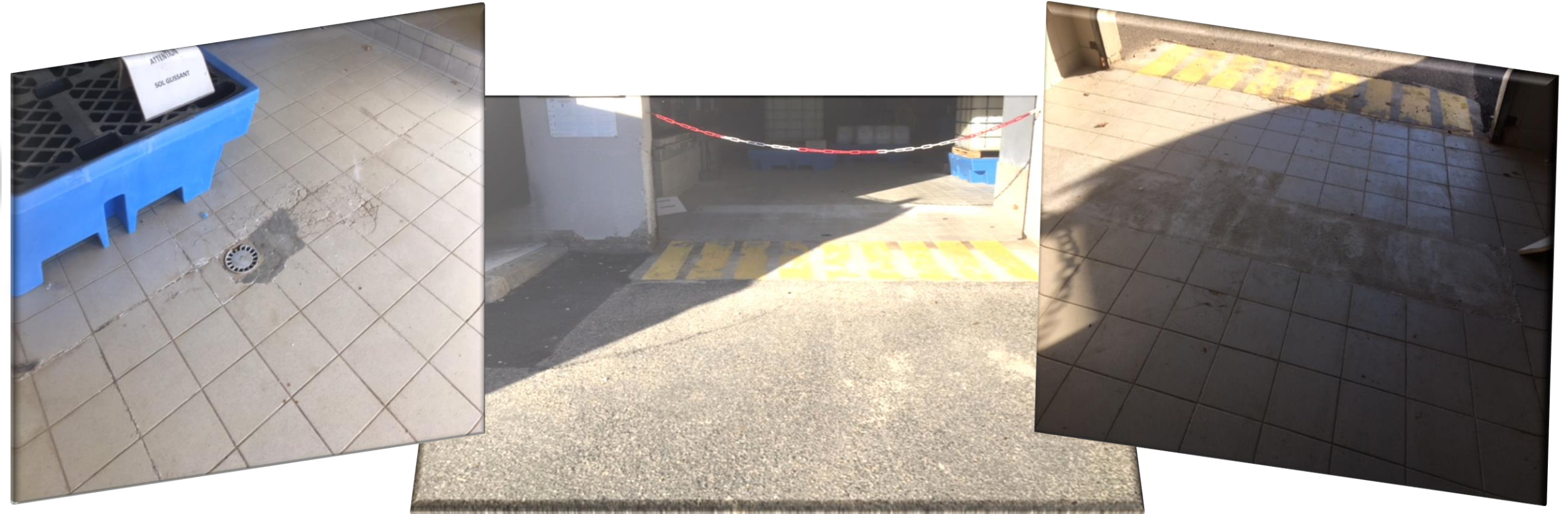


Investissement ht : env. 30 000 € (dont 15 000 € à la charge de l'exploitant au titre du contrat de concession pour la protection anti-corrosion)

Travaux à venir au second trimestre 2020



STATION D'EPURATION NÉMOZIA
(Réfection du carrelage et de la rampe d'accès du local réactifs)



Devis à venir pour l'éventuel remplacement du carrelage par un revêtement de type résine pour locaux industriels.

Investissement ht : envir. 8 000 €

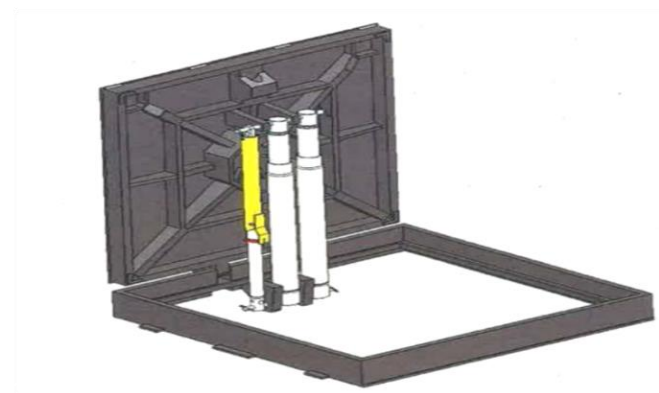
Travaux à venir au second trimestre 2020



SÉCURISATION DE L'ACCÈS AUX POSTES DE REFOULEMENT (MISE EN PLACE DE TRAPPES ASSISTÉES)



- POSTES À ÉQUIPER :
- BIGNON
 - PRAIRIE
 - CLINIQUE
 - FROMONCEAU
 - PTT
 - BOULANGER
 - DEMI-LIEUE



Investissement ht : Envir. 80 000 €

Travaux à venir dans le courant du second trimestre 2020

CLÔTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Le Président remercie Madame Paska et Monsieur Leclou pour la qualité des supports présentés à l'assemblée et, l'ordre du jour étant épuisé, lève la séance à 10h30.

Le Président,
Signature apposée le 20/02/2020

Casimir WROBEL

La Secrétaire
Signature apposée le 20/02/2020

Christine LEDUC

Prochaine réunion du Conseil Syndical

Mardi 3 mars 2020

BUDGETS 2020

(+ ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE RECONSTRUCTION DE LA STEP DE POLIGNY)

**Les conseils sont fixés à 18h30
Salle de réunion de la STEP Némosia
Rue des étangs à Saint Pierre Lès Nemours**

